



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Isabelle GAMOND

Tél. : 04 72 61 64 71

Courriel : isabelle.gamond@rhone.gouv.fr

Fax : 04 72 61 63 43

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Projet de réalisation du pôle public du parc de la Raude par la commune de Tassin la Demi-Lune

**Procès-verbal de déroulement des opérations
(article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)**

Par délibération du 27 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Tassin la Demi-Lune a approuvé les dossiers d'enquêtes, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, en vue de l'organisation des enquêtes et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par décision n°E17000295/69 du 20 décembre 2017, le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Serge MONNIER – Cadre de la fonction publique d'État en retraite, en qualité de commissaire enquêteur pour mener ces enquêtes publiques.

Par arrêté préfectoral n° E-2018-1 du 4 janvier 2018 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairie de Tassin la Demi-Lune du lundi 5 février 2018 au vendredi 9 mars 2018.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été clos et signé par le commissaire enquêteur conformément aux dispositions de l'article R.112-22 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 10 avril 2018, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, assortis du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du registre correspondant.

Fait à Lyon, le

4 MAI 2018

Le Préfet
Le préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour la légalité des chances

Emmanuel AUBRY